

Ville de Melun

Conseil municipal du 23 mars 2017

Vœu proposé par le groupe Bien Vivre à Melun

« Développer les mobilités actives à Melun »

En juin 2016, une étude de *Santé Publique France*, l'agence nationale de santé publique, démontrait que **la pollution de l'air due aux particules fines est responsable de la mort de 48 000 personnes par an en France**. L'exposition à la pollution de l'air, notamment aux particules fines, contribue au développement de maladies cardiovasculaires (infarctus...), respiratoires ou encore neurologiques, de cancers et favorise des "troubles de la reproduction et du développement de l'enfant".

L'étude démontre que l'exposition chronique sur la santé, au jour le jour à des niveaux de pollution inférieurs aux seuils d'alertes déclenchés, a un impact particulièrement délétère. Or, les grandes zones urbaines et, en particulier, la région parisienne sont très touchées. **Melun, notre ville, ne fait pas exception**. La pollution de l'air y est aussi connue qu'à Paris grâce aux deux bornes installées par *Airparif*¹, avenue Thiers et avenue du Général de Gaulle².

À Melun, la pollution de l'air aux particules fines est très préoccupante et dépasse toutes les valeurs limites fixées par la France ou l'Europe. C'est pourquoi **notre ville doit s'engager dans une politique volontariste de réduction de l'exposition de ses habitant.e.s** aux particules fines.

D'autant que notre exposition à la pollution est encore aggravée par des modes de vie trop sédentaires. Au niveau mondial, l'OMS considère que 3,2 millions de décès chaque année sont attribuables au manque d'exercice et fixe comme objectif à ses Etats membres de réduire la sédentarité de 10% d'ici à 2025 (résolution WHA66.10).

A Melun, pollution et sédentarité se combinent pour dégrader les conditions de vie et l'espérance de vie des melunaises et des melunais. D'autant plus que la pollution est reconnue par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) comme un des facteurs qui encourage à la sédentarité. Les gens n'ont pas envie d'aller se promener dans une ville où l'air est médiocre.

Les mobilités actives ne mobilisent que l'énergie humaine : marche, vélo (voire vélo à assistance électrique), trottinette... La pratique du vélo dans notre pays, qui était importante dans les années 1970, est aujourd'hui faible avec moins de 100 km parcourus par an et par habitant.e contre près de 800 dans des pays plus avancés. Elle croît cependant depuis une quinzaine d'années, notamment dans les centre-villes et sur les itinéraires touristiques. Ces modes de déplacement sont rapides sur des distances

¹ Organisme régional qui assure le suivi de la qualité de l'air

² Voir notre étude : <https://bienvivreamelun.files.wordpress.com/2017/01/dossier-de-presse-pollution-air-melun.pdf>

inférieures à quelques kilomètres³ et particulièrement pertinents en ville ou en agglomération. Ils sont peu onéreux et leur développement constitue aussi **une mesure de justice sociale**. Ils sont bénéfiques pour la santé et non générateurs de gaz à effet de serre ou de pollution et leur développement est **un outil précieux au service de la transition écologique**. Ils font d'ailleurs l'objet d'un Plan d'action mobilités actives (PAMA) porté par le Ministre délégué aux transports, à la mer et à la pêche.

Par conséquent, **le développement des mobilités actives** et le recul des modes de transport «passifs» **constitue une des réponses à ces deux enjeux cruciaux de santé publique**. La municipalité doit s'y engager.

Considérant que la pollution de l'air est un facteur qui dégrade les conditions de vie des melunaises et des melunais ;

Considérant que l'OMS recommande de réduire la sédentarité pour améliorer notre qualité de vie et notre espérance de vie ;

Considérant que le développement de toutes les infrastructures requises pour le développement des mobilités actives dans notre ville répondrait au double objectif de réduire la pollution et la sédentarité et d'améliorer considérablement les conditions de vie des melunaises et des melunais ;

Le Conseil Municipal de Melun réuni le 23 mars 2017 :

- **Demande à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Melun-Val de Seine d'exclure du PLD - Plan Local de Déplacement - en cours d'élaboration toutes les réalisations d'infrastructure qui entraîneraient une augmentation du trafic routier hors transport en commun**
- **Demande à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Melun-Val de Seine de prendre toutes les mesures nécessaires au développement d'une offre de transport en commun efficace en capacité de répondre aux besoins en déplacement de la population de notre ville**
- **Demande à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Melun-Val de Seine de prendre toutes les mesures nécessaires au développement des mobilités actives, marche, vélo, trottinette, etc. dans notre communauté d'agglomération et, en particulier, le partage de l'espace public et la sécurisation des modes actifs**
- **Demande à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Melun-Val de Seine de prendre toutes les mesures nécessaires au développement de l'intermodalité transports collectifs / modes actifs**

Claude BOURQUARD
Bénédicte MONVILLE – DE CECCO

³ la marche pour les déplacements de proximité, inférieurs à 1 km, et le vélo pour les déplacements inférieurs à 5 km.